

**AVIS PUBLIC**  
**ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné, Laurence Chassé, directeur général et greffier-trésorier par intérim de la susdite municipalité,

Conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*, le conseil de la Municipalité de Sainte-Mélanie tiendra une séance extraordinaire le 29 janvier 2026 à 19h30, à la salle municipale sise au 10, rue Louis-Charles-Panet pour l'adoption du budget pour le prochain exercice financier 2026 et le programme triennal des immobilisations 2026-2027-2028.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil porteront exclusivement sur le budget de l'année 2026, le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 et tout mode de financement d'une dépense prévue au budget.

**DONNÉ à Sainte-Mélanie, ce 21<sup>e</sup> jour de janvier 2026.**



**Laurence Chassé**  
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Laurence Chassé, directeur général et greffier-trésorier par intérim de la Municipalité de Sainte-Mélanie, certifie avoir publié le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité [www.sainte-melanie.ca](http://www.sainte-melanie.ca) et l'avoir affiché à la Municipalité à l'endroit prévu à cette fin, le 21 janvier 2026, entre 9 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21 janvier 2026.



**Laurence Chassé**  
Directeur général et greffier-trésorier par intérim